

CHARTE GENRE

1. Introduction

La présente charte éthique formalise les valeurs fondamentales et les engagements de SHC en faveur d'une gouvernance éthique et responsable. Elle constitue un cadre de référence pour l'ensemble des acteurs impliqués dans nos activités, complétant la Politique d'intégrité et de bonne gouvernance de SHC.

Cette charte réaffirme notre engagement à promouvoir une société inclusive, respectueuse des droits humains, et exemplaire dans ses pratiques. Chaque partie prenante (employé, partenaire, prestataire ou toute autre personne ayant un lien de collaboration directe avec SHC) est invité à adhérer aux principes présentés ici et à participer activement à leur mise en œuvre.

2. Valeurs fondamentales

SHC repose sur les valeurs suivantes :

- **Respect** : Nous valorisons la dignité et les droits de chaque individu, sans distinction de sexe, de statut, de handicap, ou d'appartenance culturelle.
- **Transparence**: Nous agissons de manière ouverte et honnête, en partageant des informations fiables et compréhensibles avec toutes nos parties prenantes.
- **Responsabilité**: Nous assumons les conséquences de nos actes, tant au niveau individuel que collectif, pour garantir une gestion éthique et efficace.
- Intégrité : Adopter une attitude intègre en toute circonstance. Interdiction de toute forme de corruption, d'abus et des conflits d'intérêts.
- **Engagement**: Nous démontrons une implication constante pour favoriser l'autonomie et l'inclusion des personnes en situation de handicap sensoriel.
- **Durabilité** : Nous intégrons les principes de responsabilité environnementale dans nos décisions et activités, en veillant à réduire notre impact écologique

2.1. Respect

Adopter une attitude respectueuse de chacun.e

- Respect de soi et de l'autre : Reconnaître les droits et la dignité de chaque individu, notamment des enfants et des personnes atteintes d'un handicap
- **Non-discrimination** : Rejeter toute forme de discrimination basée sur le sexe, l'origine, les croyances ou l'état de santé.
- **Non-exploitation**: proscrire toute forme de discrimination de violence ou d'abus, qu'il soit physique, mental ou verbal.

2.2. Transparence

Favoriser une transparence totale

- Communication ouverte et honnête : Diffuser des informations précises et pertinentes.
- Transparence financière et opérationnelle : Garantir une gestion financière et opérationnelle rigoureuse et responsable
- Relations éthiques : Maintenir des partenariats basés sur la confiance et l'éthique

2.3. Responsabilité

Agir avec professionnalisme et transmettre son expertise

- Attitude responsable : Assumer pleinement les responsabilités confiées et privilégier la recherche de solutions constructives.
- Juste utilisation des ressources : Utiliser les ressources humaines, financières et matérielles de manière responsable.
- Devoir de discrétion : Protéger la confidentialité des informations et des données personnelles.
- Protection de l'environnement : Limiter les impacts négatifs des activités sur l'environnement.
- Santé et sécurité : Mettre en œuvre les activités en préservant la santé et la sécurité des bénéficiaires et des collaborateurs.

2.4. Intégrité

Adopter une attitude intègre en toute circonstance.

- Interdiction de la corruption et de la fraude : Refuser toute forme de corruption, d'abus de pouvoir ou de privilège.
- Eviter les conflits d'intérêts : Prioriser les intérêts de SHC sur les intérêts personnels.
- Dénonciation des abus : Signaler toute violation des principes éthiques selon la procédure en place.

2.5. Engagement

Faire preuve d'engagement et contribuer à l'accomplissement de la mission de SHC

- Fidélité aux valeurs fondamentales de SHC
- Autonomisation des groupes cibles pour renforcer leur indépendance.
- Promotion de l'égalité des genres.
- Indépendance et impartialité dans toutes les actions.

2.6. Durabilité

Durabilité : Nous intégrons les principes de responsabilité environnementale dans nos décisions et activités, en veillant à réduire notre impact écologique

3. Conflits d'intérêts

Chaque membre de SHC doit éviter toute situation susceptible de compromettre son impartialité ou de créer un conflit d'intérêts. En cas de doute, il est nécessaire de signaler cette situation au gestionnaire de plaintes ou au conseiller en intégrité (voir Politique d'intégrité et de Transparence, §7.4 Gestion des conflits d'intégrité et protection des plaignants).

4. Conclusion

En complément à la Politique d'intégrité et de bonne gouvernance, ce Code Ethique constitue un outil indispensable pour promouvoir une organisation éthique, transparente et respectueuse des droits humains. Par l'adoption de ces principes, SHC ambitionne de devenir un modèle exemplaire de bonne gouvernance renforçant ainsi la confiance et la crédibilité auprès de toutes ses parties prenantes.

Toute question ou doute doit être signalé via le formulaire disponible sur le site internet : www.sensorial.be Pour toute demande d'information supplémentaire : integrity@sensorial.be